

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL ORDONNANT L'OUVERTURE D'UNE
ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA DEMANDE
D'AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION DE
LA CARRIÈRE DE SABLES INDUSTRIELS SITUÉE SUR LES
COMMUNES DE GRISOLLES AUX LIEUDITS « LA PLAINIE DU
CHÂTEAU, LE CHEMIN DE LA CROIX, LA FOLLE, LE CHÂTEAU,
LE CHEMIN VICINAL N°4 » ET DE LA-CROIX-SUR-OURCQ AUX
LIEUDITS « LES BRUYÈRES, LA PIERRE AUX FÈES, LE BOIS
D'HOUSOIS, LE TROU MOUTON, LE BOCHET DE LA FARDÉE,
LE CHEMIN DE NEULLY, LA QUEUE D'HALLONDRE »
AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 8 FÉVRIER 1994**

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté en date du 24 janvier 2015, une enquête publique qui sera ouverte du **lundi 9 mars 2015 au samedi 11 avril 2015 inclus**, dans les communes de GRISOLLES et LA-CROIX-SUR-OURCQ sur la demande, présentée par la société SIBELCO FRANCE (siège social : 141, avenue de Clichy, 75848 PARIS Cedex), en vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière de sable sur une emprise de 99 ha 59 a 12 ca et d'étendre la superficie d'exploitation de 15 ha 09 a 86 ca (soit 114 ha 51 a 88 ca au total) pour une durée de 25 ans, sur le territoire de ces communes de GRISOLLES et LA-CROIX-SUR-OURCQ.

Le renouvellement concerne, pour Grisolles, les parcelles section A n°33 à 40, 915, 47, 135, 136 et 139, chemin vicinal 4 et, pour LA-CROIX-SUR-OURCQ, les parcelles section D 528p, 529p, 530 à 534, 535p, 538p, 539p, 563p, 564p, 572p, 573p, 574p, 576p, 577 à 579, 582 à 586, 588 à 598, 601 à 617, 621, 622, 624, 625p, 626p, 633p, 634p635p, 652p, 666, 667, 677, 681, 691, 692, 735, 680p. L'extension porte, pour GRISOLLES, sur la parcelle section A n° 41 et, pour LA-CROIX-SUR-OURCQ, sur les parcelles section D n°680 et 669 et section Zk n°5.

Le dossier complet est consultable sur le site Internet de la préfecture de l'Aisne (www.aisne.pref.gouv.fr).

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale susmentionnés, dans les mairies de GRISOLLES et LA CROIX-SUR-OURCQ ou à la Direction départementale des territoires aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de LA-CROIX-SUR-OURCQ, siège de l'enquête. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Des informations peuvent être également demandés auprès de M. Frédéric Coeuriot, directeur industriel, ou Mme Corinne CUISINIER, Directeur général, responsable du projet de la société SIBELCO FRANCE au 141, avenue de Clichy à PARIS Cedex (75848), téléphone 01-53-76-82-00/01-42-89-55-49.

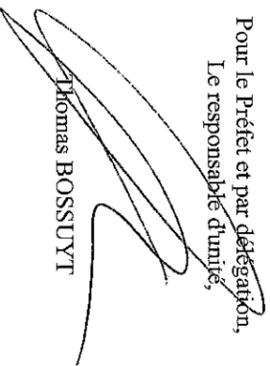
M. Michel JORDA, ingénieur, en retraite, a été désigné comme commissaire enquêteur et M. Claude BREHIN, Directeur départemental adjoint des territoires, en retraite, a été désigné comme suppléant ; M. JORDA siégera pour recevoir les observations du public aux dates, heures et lieux suivants :

JOURS	HEURES	LIEU
LUNDI 9 MARS 2015	9H00-12H00	LA-CROIX-SUR-OURCQ
MERCREDI 18 MARS 2015	14H00-17H00	GRISOLLES
JEUDI 26 MARS 2015	15H00-18H00	LA-CROIX-SUR-OURCQ
VENDREDI 3 AVRIL 2015	14H00-17H00	GRISOLLES
SAMEDI 11 AVRIL 2015	9H00-12H00	LA-CROIX-SUR-OURCQ

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02011 LAON Cedex), aux mairies de GRISOLLES et LA CROIX-SUR-OURCQ et sur le site Internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande susvisée, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus d'exploiter.

Pour le Préfet et par délégation,
Le responsable d'unité,



Thomas BOSSUYT